

Extrait du registre des décisions

Bureau du 20 avril 2017

Objet : RS - Approbation de la convention de maîtrise d'ouvrage entre la commune de Chambéry et Chambéry métropole - Cœur des Bauges pour les travaux de construction du réseau d'éclairage public quai Charles Roissard à Chambéry

• date de convocation le 14 avril 2017

• nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille dix-sept, le jeudi vingt avril à dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry métropole - Cœur des Bauges, salle du Nivolet, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

• étaient présents : 34

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Pierre Gerard

Barberaz

David Dubonnet

Barby

Catherine Chappuis

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Jean-Luc Berthalay

Challes-les-Eaux

Chambéry

Josiane Beaud - Aloïs Chassot - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Pierre Perez - Benoit Perrotton - Alexandra Turnar

Cognin

Suzanne Boucher

Curienne

Doucy-en-Bauges

Marie Perrier

Ecole

Annick Bonniez

Jacob-Bellecombette

Brigitte Bochaton

Jarsy

Pierre Duperier

La Compôte

La Motte-en-Bauges

Damien Regairaz

La Motte-Servolex

Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Sylvie Vuillermet

La Ravoire

La Thuile

Dominique Pommat

Le Châtelard

Pierre Hemar

Le Noyer

Philippe Gamen

Les Déserts

Michel André

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Gérard Marcucci

Saint-Alban-Laysse

Michel Dyen

Saint-Baldoph

Christophe Richel

Saint-Cassin

Sainte-Reine

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Bernard Januel

Saint-Jeoire-Prieuré

Jean-Marc Léoutre

Saint-Sulpice

Louis Caille

Sonnaz

Daniel Roचाix

Thoiry

Jérôme Esquevin

Vérel-Pragondran

Jean-Pierre Coendoz

Vimines

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 4

de Driss Bourida à Brigitte Bochaton - de Marc Chauvin à Xavier Dullin - de Patrick Mignola à Jean-Marc Léoutre - de Lionel Mithieux à Michel Dyen

• conseillers excusés : 14

François Blanc - Stéphane Bochet - Jean-Benoît Cerino - Albert Darvey - Philippe Dubonnet - Maryse Fabre - Jean-Pierre Fressoz - Christian Gogny - Daniel Grosjean - Sylvie Koska - Alain Thieffenat - Philippe Trepier - Florence Vallin-Balas - Jean-Maurice Venturini

Bureau du 20 avril 2017

délibération **n° 053-17**

objet **RS - Approbation de la convention de comaitrise d'ouvrage entre la commune de Chambéry et Chambéry métropole - Cœur des Bauges pour les travaux de construction du réseau d'éclairage public quai Charles Roissard à Chambéry**

Jean-Maurice Venturini, vice-président chargé de l'eau et de l'assainissement, indique que Chambéry métropole - Cœur des Bauges et GRDF ont programmé depuis 2016 les travaux de rénovation des réseaux de distribution d'eau potable et de gaz en fouille commune, quai Charles Roissard et giratoire Maréchal Leclerc à Chambéry.

L'ancien réseau d'éclairage public sur le quai Charles Roissard étant obsolète, la commune de Chambéry a souhaité réaliser en fouille commune la construction d'un nouveau réseau d'éclairage public.

Afin d'optimiser les interventions réciproques de chacun sur l'espace public, réduire les délais et les coûts des travaux, la commune de Chambéry a proposé de confier à Chambéry métropole - Cœur des Bauges, la commande des travaux d'éclairage public du quai Charles Roissard. Le suivi technique des travaux de construction et de bonne exécution du réseau d'éclairage restera à la charge de la commune de Chambéry.

Cette convention prévoit les modalités de commande par Chambéry métropole - Cœur des Bauges des travaux concernant le réseau d'éclairage public, pour un montant prévisionnel de 38 346,66 € HT, soit 46 016 € TTC, et les modalités de remboursement des frais réels.

Vu les statuts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'eau et d'assainissement,

Vu la délibération n° 010-17 C du Conseil communautaire du 9 janvier 2017 déléguant au Bureau la prise de toute décision concernant les conventions de comaitrise d'ouvrage,

Le Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** la convention de comaitrise d'ouvrage entre la commune de Chambéry et Chambéry métropole - Cœur des Bauges pour les travaux de construction du réseau d'éclairage public quai Charles Roissard à Chambéry,

Article 2 : **autorise** le président ou son représentant à signer cette convention et tous documents nécessaires à sa passation,

Article 3 : **dit**, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 053-17

Objet de l'acte : RS - Approbation de la convention de comaitrise d'ouvrage entre la commune de Chambéry et Chambéry métropole - Cœur des Bauges pour les travaux de construction du réseau d'éclairage public quai Charles Roissard à Chambéry

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 5 - Autres

Date de l'acte : 20 avril 2017

Annexe : Convention Ville de Chambéry;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20170420-lmc1H19450H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H19450H1

Date de transmission en Préfecture : 02 mai 2017

Date de réception en Préfecture : 02 mai 2017